

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CF85

présenté par

M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, Mme Pires Beaune et les membres du groupe
Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans pour les générations nées après 1968